

# POSITION DE L'AFIPA SUR LE PRIX DES MEDICAMENTS D'AUTOMEDICATION



## I – Eléments de contexte

Le prix des médicaments de prescription médicale facultative non remboursables (OTC strict) est régulièrement attaqué pour signifier soit des écarts trop importants entre officines ou des niveaux trop élevés.

Pour preuve, ce sont certaines des conclusions émanant du document de consultation publique publié par l’Autorité de la concurrence en juillet 2013 sur le fonctionnement de la concurrence dans le secteur de la distribution du médicament en ville. Ce sont également les constats tirés d’une enquête réalisée par l’Association nationale de défense des consommateurs et usagers en octobre 2013.<sup>1</sup> Ce sont enfin quelques-uns des arguments avancés par l’ancien Ministre de l’Economie, Arnaud Montebourg, pour justifier de la nécessité de mettre fin au monopole officinal.

## II – La position de l’Afipa

Au regard de cette situation, l’Afipa estime important de valoriser et/ou rappeler quelques faits objectifs :

### A. Un niveau de prix inférieur à la moyenne européenne...

- En premier lieu et d’après les résultats du troisième Observatoire européen sur l’automédication réalisé par OpenHealth<sup>2</sup>, **la France a un niveau moyen de prix d’une spécialité en automédication nettement inférieur (4,58€) à la moyenne européenne (6,2€) :**
  - Sur un échantillon de 8 pays (Allemagne, Belgique, Espagne, France, Italie, Pays-Bas, Suède, Royaume-Uni), la France pratique les prix moyens les plus bas derrière le Royaume-Uni. En Allemagne où les dépenses moyennes en automédication (80€) sont bien supérieures à celles des Français (32,1€), le prix moyen est respectivement de 9,40€ soit **plus du double du prix moyen français.**
  - De même, la comparaison des prix de spécialité de même présentation et même posologie auprès de pharmaciens d’officine dans chacun des pays concernés fait apparaître systématiquement que **la France est soit le pays le moins cher soit l’avant-dernier pays le moins cher.**

<b>Rennie</b> <b>Menthe polaire</b> 16 ct, 15 ct, 14 ct, 13 ct, 13 ct, 11 ct, 10 ct, 7 ct	<b>Nisorette 2mg</b> <b>Menthe fraîche</b> 20 ct, 27 ct, 24 ct, 23 ct, 23 ct, 20 ct, 19 ct, 13 ct
<b>Nurofen 200mg</b> 37 ct, 17 ct, 16 ct, 14 ct, 13 ct, 11 ct, 10 ct, 10 ct	<b>Inodiam 2mg</b> 62 ct, 80 ct, 56 ct, 31 ct, 46 ct, 46 ct, 47 ct, 31 ct
<b>Mexorz 200/400mg</b> 23 ct, 19 ct, 17 ct, 16 ct, 15 ct, 12 ct, 9 ct, 9 ct	<b>Dulcolax 5mg</b> 17 ct, 15 ct, 15 ct, 14 ct, 14 ct, 13 ct, 13 ct, 12 ct
<b>Bepanthen 5% 100g</b> 24 ct, 17 ct, 16 ct, 16 ct, 13 ct, 12 ct, 9 ct, 8 ct	<b>Strepsil miel-citron</b> 26 ct, 25 ct, 25 ct, 22 ct, 20 ct, 19 ct, 16 ct, 15 ct

<sup>1</sup> Enquête sur le prix des médicaments sans ordonnance réalisée sur 528 pharmacies dans 16 régions au printemps 2013

<sup>2</sup> Disponible sur [www.afipa.org](http://www.afipa.org)

- Par ailleurs et **pour les pays européens dans lesquels les médicaments d'automédication peuvent être vendus à l'extérieur du circuit officinal, les prix de ces spécialités demeurent quand même supérieurs à ceux pratiqués en France.** C'est le cas par exemple de l'**Italie**, qui en dépit de l'ouverture de la vente des médicaments d'automédication aux parapharmacies et supermarchés, affiche un prix moyen (7,81€) supérieur à la France.

Analyse comparative des prix des médicaments d'automédication en Italie et en France pour 2012 et 2013

	Canal de distribution	Prix moyen d'une spécialité d'automédication (€)		Taux d'évolution des prix moyens des spécialités en automédication entre 2012 et 2013
		2012	2013	
	GMS	5,80	<b>5,93</b>	2,2%
	Pharmacie*	7,40	<b>7,60</b>	2,7%
	Pharmacie	4,51	<b>4,57</b>	1,3%

Source : 2<sup>ème</sup> Observatoire européen sur l'automédication – Juin 2014 (disponible sur [www.afipa.org](http://www.afipa.org))

**B. ... Et une baisse constante des prix depuis 6 ans, allant de pair avec une diminution des écarts de prix entre officines**

- L'Afipa tient par ailleurs à rappeler que **les prix des médicaments d'automédication n'ont cessé de baisser en euros constants depuis 7 ans.** Alors que l'augmentation de l'indice des prix à la consommation a été de 8.7 points sur la période [base 100 en 2008], l'index des prix des médicaments non remboursables augmentait de 7.1 points, soit une baisse de 1.5 points.
- Plus généralement et au vu de ces constats, l'Afipa regrette que les différentes études régulièrement publiées portent sur des **échantillonnages très étroits**. Soucieuse d'appréhender la réalité du marché de manière globale, **l'Afipa s'attache ainsi à produire des études qui considèrent un panel constant de 3004 pharmacies, parfaitement représentatif des officines françaises** (panel Xpr-SO, panel temps réel de d'OpenHealth).

**Ces contre-vérités contribuent en effet à fragiliser le recours des patients aux médicaments de prescription médicale facultative non remboursables et mettent ainsi en péril le développement du marché français de l'automédication.**

**C. Le système de prix libres et de concurrence permet au patient-consommateur d'effectuer un choix éclairé**

Les médicaments non remboursables ont **un prix libre en France depuis plus de 30 ans, comme c'est le cas dans la quasi-totalité des pays européens. Chaque patient est libre de comparer les prix entre les officines afin de faire ainsi un choix éclairé.** Toutefois, limiter le choix d'un médicament à la seule question du prix occulte la dimension santé des médicaments. Le conseil doit demeurer le premier critère de sélection du patient-consommateur, et non uniquement le prix.